

Dossier d'inscription
Ecole maternelle Jean de la Fontaine
ABLIS

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Enfants nés en 2019- 2018-2017

Les enfants déjà scolarisés à l'Ecole Maternelle d'Ablis en 2021-2022 ne sont pas concernés par ces démarches.

PHOTO

Nom _____

Prénom _____

Documents à fournir :

- Fiche de renseignements avec adresse mail obligatoire pour l'un des deux parents.
- Photocopie du livret de famille (parents et enfant)
- Photocopie du carnet de santé avec les vaccinations obligatoires à jour
- Justificatif de domicile (adresse sur Ablis ou ses hameaux)
- En cas de séparation des parents : une copie du jugement mentionnant la garde de l'enfant.
- En cas de scolarisation antérieure dans une autre école : un certificat de radiation de l'école précédente (Il sera à transmettre à l'école, par courrier, au plus tard le 30/06/22).

Permanences d'inscription à l'école maternelle (présence de l'enfant obligatoire) :

- Samedi 8 janvier de 9h30 à 11h30
- Lundi 17 janvier de 10h00 à 11h30
- Mardi 25 janvier de 16h30 à 18h30
- Jeudi 3 février de 16h30 à 18h00
- Samedi 5 février de 9h30 à 11h30

Nom : _____

Prénom : _____

Organisation de la journée de l'enfant

Merci de répondre par OUI ou NON (sauf à la question « Qui vient chercher l'enfant ? »)

	Jour de la rentrée	Les autres jours <i>(si planning, merci de le préciser et de le donner à l'enseignant)</i>
Cantine		
Après la classe :		
Car pour MAINGUERIN		
Car pour autre village		
Centre de loisirs d'Ablis		
Qui vient chercher l'enfant ?		

Horaires de l'école

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45-11h45 et 13h30-16h30

Le portail sera ouvert à 8h35, 11h40, 13h20 et 16h25.

Restauration scolaire – Transport scolaire

Centre de loisirs

Contactez la mairie d'Ablis au 01.30.46.06.06 à partir du mois de mai 2022.